

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-411

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2019-411

Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2019 - Adaptations - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Par délibération du 12 juillet 2015, du 08 juillet 2016, du 17 décembre 2016, du 7 juillet 2017, du 16 février 2018, du 6 juillet 2018 et du 30 novembre 2018, des modifications ont été apportées à l'offre du réseau TBM. Comme chaque année, , des réunions sectorielles ont eu lieu, en 2019, avec les communes pour poursuivre les optimisations du réseau, étant entendu qu'en parallèle, le réseau à l'horizon de la ligne D reste encore à l'étude.

I - METHODOLOGIE

Des réunions sectorielles ont eu lieu les 11, 12 et 14 février 2019 en présence des communes.

Ces premières réunions ont permis de faire un point sur le réseau TBM en place, d'identifier les demandes éventuelles des communes qui souhaitaient améliorer l'offre sur certains secteurs et de présenter les évolutions liées aux enjeux métropolitains.

Un bilan global a été présenté :

- trafic en hausse de 10.4% avec 165,4 millions de voyages sur le périmètre TBM (Transports Bordeaux Métropole) et 258 000 abonnés au réseau à fin décembre 2018 soit +13.2% par rapport à fin 2017 ;
- augmentation des voyages Mobibus à 108 813 voyages (+ 2.1 %) ;
- une baisse des emprunts Vcub sur 2018 de -15,1% par rapport à 2017, soit 2 192 000 emprunts ;
- 363 353 voyages sur le Batcub en progression de +13%.

Ont aussi été présentés en réunions :

- une analyse des retours clients ;
- un bilan sur les travaux tramway de l'été 2018 ;
- un bilan sur les renforts d'offre mis en place sur les lignes A et B du tramway avec une augmentation de l'offre de +6% sur la ligne A et +7% sur la ligne B ;

- un bilan sur les renforts d'été mis en place sur les Lianes 1, 4 et 10 et sur la ligne A du tramway ;
- un bilan sur le fonctionnement des « arrêts à la demande » sur les lignes de bus, activé après 22h et destiné à la descente des voyageurs.

Ce dispositif mis en place en novembre 2017 sur les Lianes 7 et 10 a été pérennisé et développé progressivement sur les autres Lianes.

On notera le développement de ce système au cours de ce 1^{er} semestre sur les Flexos de soirée (50/51/52/54/55/57) et la ligne de nuit 58.

- un bilan sur les navettes mises en place pour la desserte de l'Arkea Arena : 70 évènements grand public ont eu lieu sur l'année 2018 ;
 - un bilan sur les V3 avec le lancement du service de vélos électriques et un point sur les parcs vélos de la gare Saint-Jean ;
 - un bilan sur les modifications mises en place en septembre 2018 ;
 - pour cette année 2019, un point sur les travaux de maintenance à venir sur le réseau tram mais aussi les impacts sur les lignes de bus suite aux divers travaux d'aménagement et/ou de voirie ;
 - une présentation des projets métropolitains tels que la liaison Bassens-Campus et le Bus à niveau de service performant (BNSP) sur le secteur de l'Aéroparc.
- Suite à ces 1^{ères} réunions, les communes ont pu exprimer leurs avis et leurs éventuels besoins.

Après études et analyses, de nouvelles réunions sectorielles ont eu lieu les 8, 9 et 10 avril, afin de valider les différentes propositions.

II – LES ADAPTATIONS DES LIGNES du RESEAU

1. Offre et renforts de fréquence sur le Tram :

- Pour le Tram B : Fréquence renforcée à Claveau

Le terminus partiel de la Cité du vin est déplacé à Claveau compte tenu des travaux qui seront effectués pour automatiser un aiguillage.

De fait, la fréquence nominale sera de 5', ajustée en fonction des types de jours et périodes (samedi, dimanche, été, hiver)

- Pour le Tram C : rétablissement de la fréquence moyenne de 3'20 sur la section Quinconces /Gare Saint-jean par l'ajout d'une rame, et ce, depuis le 29 avril 2019.

Cette disposition a pu être remise en place suite à la réception de nouvelles rames et l'offre de la ligne C sera revue dans le cadre de la mise en service de la ligne D.

2. Offre de soirée et de nuit (plan N° 1 – ligne 58)

- Les Lianes 10 et 16 auront une fréquence de 30' au lieu de 40/45' après 21h et jusqu'à la fin du service.
- Les lignes 20 et 35 auront leurs derniers départs des terminus à 22h au lieu de 21h.
- La ligne de nuit 58 qui circule entre 2h et 5h du matin, aura une fréquence de 30' au lieu de 40/45' et voit son itinéraire modifié avec un prolongement jusqu'à Bassins à Flots : terminus Base sous-marine.

3. Renforts sur les Lianes 1, 3, 5S, 9, 10 et 15 et les corols 34 et 35

Les premiers bilans de la rentrée scolaire 2018 ont identifié des problèmes de charge avec non-embarquement de passagers sur certaines sections de Lianes et Corols. Pour assurer un service de qualité auprès des usagers, Bordeaux Métropole a souhaité mettre en place des renforts par anticipation dès janvier 2019 afin de solutionner ces problèmes :

- Lianes 1 : renfort d'offre en jour ouvrable hiver « renforcé » à 7min en heures de pointe et 8min en

- heures creuses et 8min en heure de pointe des petites vacances scolaires et sur les mois de mai et juin ;
- Lianes 3 : injection de 4 départs supplémentaires en heure de pointe matin depuis le Grand Louis, vers Quinconces + injection de 2 départs supplémentaires en heure de pointe soir entre Quinconces et Saint Médard Issac / Saint-Aubin Villepreux ;
- Lianes 5S : ajout d'un départ supplémentaire en heure de pointe matin depuis Villenave ;
- Lianes 9 : renfort d'offre en jour ouvrable hiver offrant une fréquence 8min30 ;
- Lianes 10 : ajout de 2 bus standards en heure de pointe pour assurer un meilleur cadencement ;
- Lianes 15 : Ajout d'un départ supplémentaire en heure de pointe du soir depuis Bordeaux Lac ;
- Corol 34 : Ajout d'un départ supplémentaire en heure de pointe matin ;
- Corol 35 : Ajout d'un départ supplémentaire en heure de pointe matin et soir.

4. Renforts ponctuels sur certaines lignes

- Lianes 1 : la fréquence passera à 15' dès 10h30/11h le dimanche matin.
- Lianes 7 : un parcours supplémentaire sera mis en place entre 7h et 7h30 en jour ouvrable hiver, au départ d'Ambarès.
- Lianes 11 : un parcours supplémentaire sera mis en place entre 7h30 et 8h du matin entre la gare Saint-jean et 5 Chemins via l'arrêt Thales à Mérignac en jours ouvrables hiver.
- Corol 35 :
 - En période hiver : en jour ouvrable et le samedi, 1 AR avant 6h
 - Le samedi de 13h à 19h : fréquence 20'
 - Le dimanche de 13h à 19h : fréquence 30'
 - En période été : en jour ouvrable et le samedi, 1 AR avant 6h
 - En jour ouvrable : fréquence 20' entre 7h - 8h30 et 16h-18h30
 - Le samedi de 12h à 19h : fréquence 30'
 - Le dimanche de 12h à 19h : fréquence 60'

Il est à noter que les renforts des samedis et dimanches, hiver et été, de la Corol 35 sont déjà intégrés dans le contrat, en 2022. Ces renforts viennent donc en avance de phase au regard des besoins constatés dès à présent.

- Ligne 76 :
 - En jours ouvrables hiver et été : 1 AR supplémentaire entre 12h et 14h
 - Offre mise en place le samedi hiver et été, entre 11h/12h et 19h avec une fréquence de 70'.
- Service Bat3 :
 - Renfort les après-midis des week-ends d'avril à octobre via l'injection du bateau de réserve
 - Renfort les après-midis des jours ouvrables, samedis, dimanches en juillet/août via injection du bateau de réserve.

III - AUTRES ADAPTATIONS DES LIGNES PAR SECTEUR

1. SECTEUR RIVE DROITE

- Artigues-près-Bordeaux : (voir plan n° 2)
- Ligne 80 : modification de l'itinéraire de la ligne avec la desserte de l'avenue de l'Île de France.

2. SECTEUR NORD OUEST

- Parempuyre : (voir plan n° 3)
- Ligne 76 : modification de l'itinéraire de la ligne avec la suppression du détour par Berges de Garonne pour aller se connecter rapidement à Brandenburg qui dorénavant, aura une fréquence tram à 5'. Cette mesure est déjà intégrée au contrat mais avait été en déviation longue durée dans l'attente de la réalisation de travaux qui sont dorénavant effectifs.

3. SECTEUR SUD

- Talence :
- Lianes 10 et ligne Bassens Campus :

A titre expérimental, ces 2 lignes, en direction de Gradignan /Campus Talence passeront par le pôle de Peixotto, dès le début des travaux du giratoire, et ce, si des aménagements ont été réalisés dans le pôle, permettant l'arrêt de ces 2 lignes dans de bonnes conditions de fonctionnement.

IV - ENJEUX METROPOLITAINS

Plan urgence mobilité :

a) Renforts Tramway

Les services partiels et autres renforts en heures de pointe sur la ligne A du tram seront maintenus jusqu'au 15 juin (au lieu de fin mai)
Cette mesure sera effective dès 2019.

b) Bus à niveau de service performant (BNSP) sur le secteur de l'Aéroparc (plan N° 4)

Dans le cadre de l'OIM Inno Campus, le développement de la zone Vallée Créative se poursuit.

En septembre 2017, des adaptations ont donc été apportées au Flexo 48.

L'année suivante, le domaine aéroportuaire a été desservi de manière systématique par cette ligne.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de consolider cette offre, ce projet étant en lien avec l'extension du tram A à l'aéroport et ayant comme objectif de relier l'aéroport à la gare St Jean via une correspondance TER à la gare de Pessac Alouette mais aussi d'améliorer la desserte des zones d'emplois de l'Aéroparc à Mérignac et de Bersol .

Il est donc proposé une offre nouvelle en créant la Corol 39 à compter de fin 2019/début 2020 :

- En hiver :

- les jours ouvrables de 6h à 20h30 avec une fréquence de 20' en heures de pointe et de 30' en heures creuses
- Le samedi de 7h à 20h30 avec une fréquence de 60'

- En été :

- les jours ouvrables de 6h à 20h30 avec une fréquence de 30' toute la journée
- Le samedi de 7h à 20h30 avec une fréquence de 60' toute la journée

En conséquence le Flexo 48 est supprimé.

Toutefois, pour reprendre des missions non prévues par le BNSP (sur le domaine de Pelus et la zone industrielle du Phare), la Corol 36 est modifiée et prolongée du domaine de Lucatet au Haillan Rostand avec une fréquence de 30' de 6h à 20h du lundi au samedi en hiver et été.

c) Liaison Bassens -Campus (plan n° 5)

Cette ligne, inscrite au Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) de Bordeaux Métropole et reprise dans le plan d'urgence Mobilité de 2018, va créer une liaison directe entre le nord de la rive droite (Bassens - quai Français) et le campus universitaire.

Elle permettra ainsi d'améliorer l'offre entre le campus universitaire et la gare St Jean et pourra créer un lien entre les différents secteurs de projets de Lormont, Bordeaux Bastide, Euratlantique et le Campus.

La ligne nouvelle, Corol 31, mise en place en septembre sera la préfiguration d'une ligne plus performante en fonction des aménagements qui seront faits au fur et à mesure, sur son itinéraire.

Son offre sera la suivante :

- Entre septembre et les grandes vacances scolaires :
 - Les jours ouvrables de 6h à 20h30 avec une fréquence de 20' de 7h à 19h (30' le reste du temps).
 - Le samedi de 6h à 20h30 avec une fréquence de 30' toute la journée

Pour accompagner cette nouvelle offre, un réseau associé est mis en place :

- La Lianes 10 : Gradignan-Beau Soleil / Bordeaux-Jardin Botanique
Elle garde son itinéraire inchangé sur la rive gauche mais vient en terminus au Jardin Botanique en gardant la liaison Gare St Jean / Stalingrad/Pole de gestion
- La Lianes 16 : Mérignac les Pins /Bouliac Centre commercial
Elle garde son itinéraire inchangé de Mérignac à la place de la République mais est prolongée sur le Crs Victor Hugo / Pont de Pierre pour reprendre les missions de la Lianes 10 entre le quartier de la Benauge, Floirac et le centre commercial de la Bouliac
- La Ligne 24 : Pessac Bougnard /Bordeaux République
Elle garde son itinéraire inchangé jusqu' à la place de la République où elle s'arrête en terminus, ses missions jusqu'à la Rive droite ayant été reprises par la Lianes 16.
- La Citéis 40 est modifiée sur le secteur de Lissandre par la création d'un itinéraire dissocié en lien avec l'aménagement du chemin de Lissandre en voie bus. En direction de Lormont, le bus passera par la rue Banlin pour rejoindre le quai Brazza. L'arrêt « Palombes » dans ce sens sera reporté dans la rue Banlin.

L'offre sur ces différentes lignes reste inchangée.

V – TRAVAUX

Lorsque les travaux ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

VI - PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Toutes les modifications seront mises en service aux horaires d'hiver, soit le samedi 31 Août 2019 sauf exceptions citées précédemment.

VII BILAN KILOMETRIQUE

En année pleine à l'issue de la montée en puissance :

➤ **Enjeux métropolitains**

Pour le tramway :

- L'impact kilométrique est de + 8.862 kms commerciaux.

Pour les bus :

- L'impact kilométrique est de + 681.094 kms commerciaux.

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013(à +ou – 0,5%)

L'impact estimé sur le forfait de charges sera de + 2.747.441 €₂₀₁₃
pour des recettes estimées à environ + 225.725 €₂₀₁₃

➤ **Adaptations sectorielles**

Pour le tramway :

- L'impact kilométrique est de +135.527 kms commerciaux.

Pour les bus + BatCub:

- L'impact kilométrique est de + 378.339 Kms commerciaux.

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013(à +ou – 0,5%)

L'impact estimé sur le forfait de charges sera de + 2.288.300 €₂₀₁₃
pour des recettes estimées à environ + 599.762 €₂₀₁₃

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole,

VU les délibérations n°2015/0394 du 10 juillet 2015, n°2016-390 du 08 juillet 2016, n°2016-744 du 16 décembre 2016, n°2017-411 du 07 juillet 2017, n°2018-47 du 16 février 2018 n°2018-361 du 6 juillet 2018 et n°2018-675 du 30 novembre 2018 approuvant des modifications sur le réseau TBM,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés lors du bilan du réseau afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains,

DECIDE

Article 1 : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

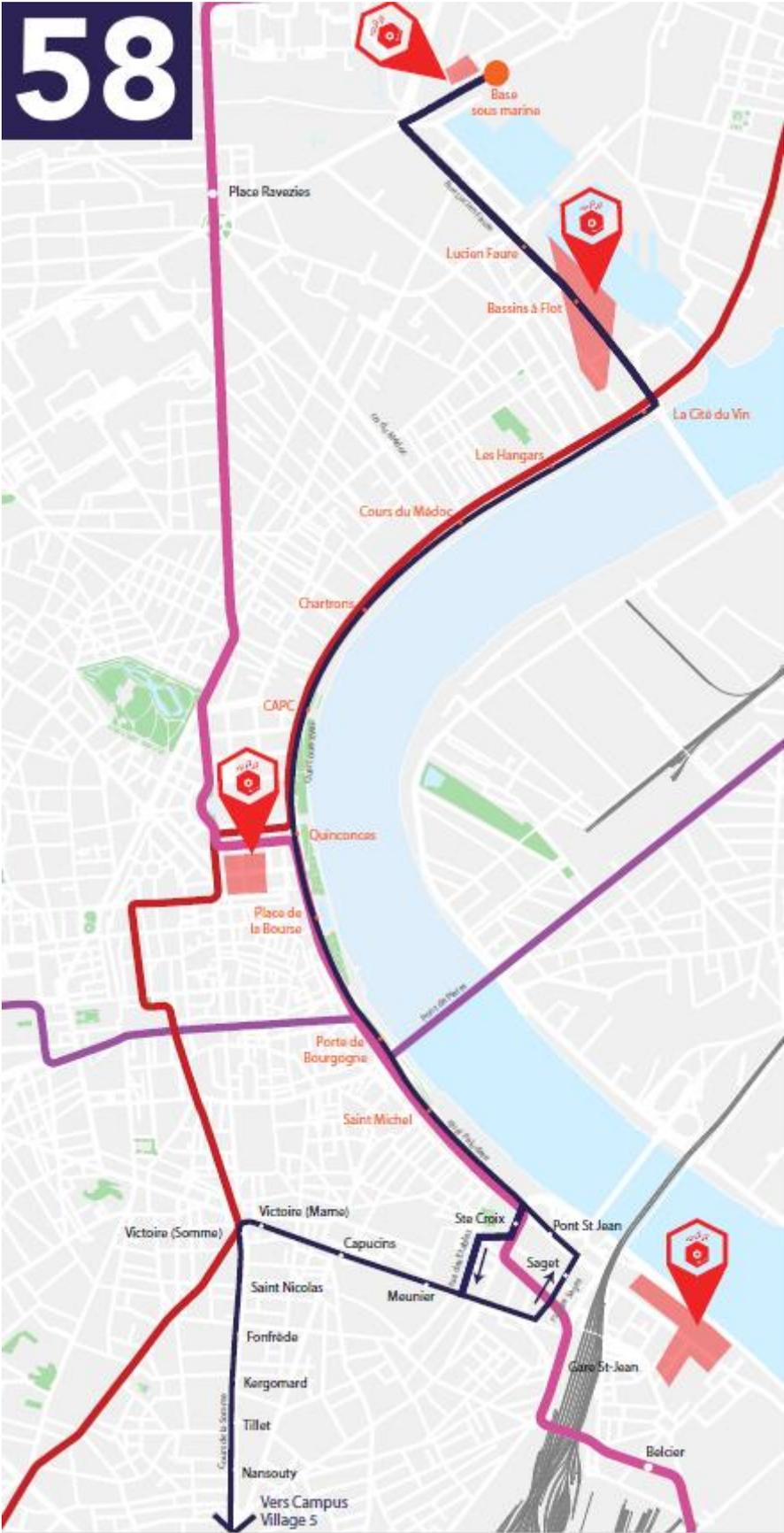
Article 3 : la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604 opération 31P0070002T04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

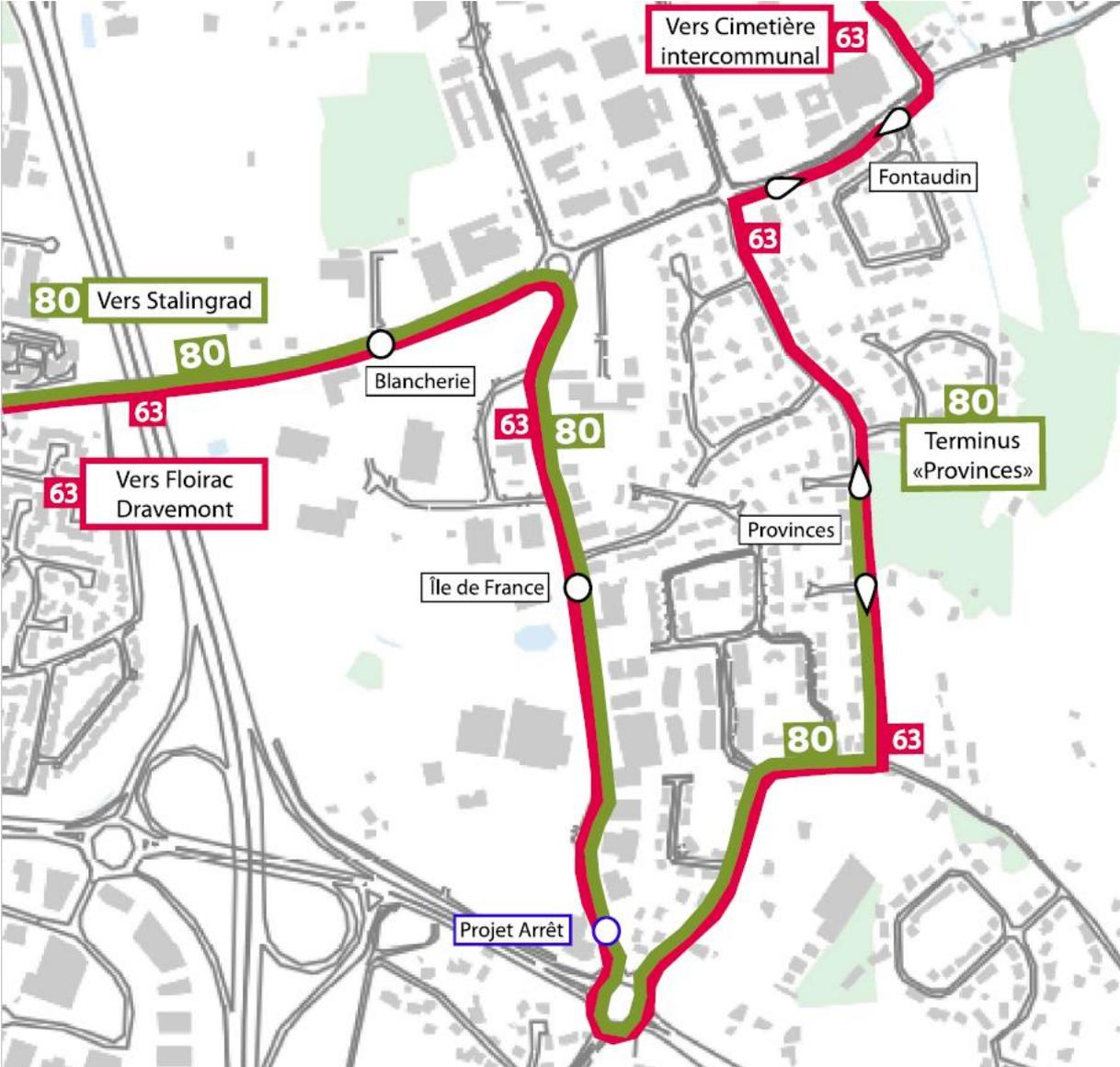
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---

Plan n°1 : Ligne de nuit : ligne 58



Plan n°2 - ARTIGUES-PRES-BORDEAUX – ligne 80



Plan n°3 : PAREMPUYRE - modification ligne 76



Plan n° 5 - Liaison Bassens -Campus

